

# Casino provisoire : Joa mise sur les Sablettes

Oubliée la barge flottante qui devait héberger l'activité le temps de la construction de l'établissement de jeux en centre-ville. Le casinotier a jeté son dévolu sur les salons de la station balnéaire

Dans quelques mois, le crépitement des pièces tombant dans le bac des machines à sous va de nouveau résonner dans les salles du Grand-hôtel casino des Sablettes. Les sons chers aux mordus des « bandits manchots » se sont tus ici il y a une vingtaine d'années. Depuis, l'établissement s'est reconverti en lieu d'accueil pour séminaires, mariages et autres salons. Mais au début de l'année prochaine, la furie des jeux s'emparera à nouveau des lieux. Le Seynois Roger Madern, propriétaire de l'établissement des Sablettes, a conclu un bail de deux ans avec le groupe Joa.

« Deux représentants du casinotier sont venus me voir avant l'été, raconte-t-il. Ils m'ont dit : "En attendant le casino définitif, seriez-vous disposé à nous louer votre établissement pour notre casino provisoire?" J'ai répondu bien sûr! Ils m'ont demandé mon prix. Cela devait correspondre au leur, ils n'ont pas hésité une seconde. J'ai ajouté qu'il y a des coffres-forts ici, ils m'ont dit "C'est OK"! Et ils n'avaient qu'une chose en tête : vite, vite, vite! Donc je leur laisse les clés au 1<sup>er</sup> janvier. »

## Plus simple, plus rapide

De son côté, le groupe Joa nous a confirmé son intérêt pour le site des Sablettes, mais ne souhaite pas commenter l'information, indiquant simplement que le projet « suit son cours ». Pour lui, cette solution présente au moins deux avantages : elle est plus rapide et plus simple à mettre en œuvre qu'une structure flottante qui suppose des aménagements et des agréments particuliers pour accueillir du public. Aux Sablettes,



Roger Madern et son épouse, les propriétaires du Grand-hôtel casino des Sablettes, vont louer leur bien à la société Joa, qui exploitera ici son casino provisoire. (Photo Dominique Leriche)

les salons (1700 m<sup>2</sup> de lieux de réception) sont déjà aux normes, sécurisés, disponibles.

Sans parler du cadre : « C'est un super emplacement, savourez Roger Madern – propriétaire depuis 1983, mais sur place depuis 1955! Un casino dans une ville de bord de mer doit être sur la plage. Ici, nous avons cette chance, sans route à traverser. » Du reste, ajoute-t-il, « lors de la dernière exploitation de jeux ici, en 1992, l'établissement tenu par M. Fabiani faisait parmi les plus grosses recettes de France avec trente machines à sous. Grâce à une clientèle venue de l'Est toulonnais, Saint-Mandrier, La Seyne. Un bon potentiel! »

## « Sûrs de leur coup »

« Persuadé que ça va marcher » pour Joa, M. Madern assure avoir négoc-

ié avec des « gens sérieux, sûrs de leur coup ». La preuve : « L'accord prévoit que s'ils ne démarrent pas début 2012, ils me versent un dédit conséquent. » Autre illustration de leur motivation : « Ils sont revenus deux fois depuis cet été. D'abord une dizaine de personnes pour étudier les lieux sous toutes les coutures. Puis deux autres pour la partie électrique, l'installation des machines à sous. »

La délégation de service public attribuée par la ville prévoit que les jeux s'accompagnent d'une activité restauration. « Il y a tout ce qu'il faut ici, détaille Roger Madern : deux bars, une cuisine au 1<sup>er</sup> étage, deux grandes salles au moins pour la restauration. Et s'ils le veulent, ils pourront toujours accueillir des événements, comme le casino de

Hyères avec le salon du mariage. Ils peuvent aussi installer un piano-bar sur la terrasse, face à la mer! » De quoi donner des regrets au proprio : « J'ai moi-même longtemps essayé de faire tourner un casino ici, mais les maires successifs n'ont jamais donné suite. Peut-être préféreraient-ils que ce soit fait par un casinotier professionnel... Mais l'arrivée du groupe Joa ne peut que me faire plaisir. Sans parler des avantages pour moi en tant que bailleur. » Et, oui, Roger Madern l'assure, il viendra tenter sa chance quand son « locataire » et ses machines seront là. « Je n'ai pas joué souvent. Mais je viendrai avec ma femme, chaque fois qu'on a joué ensemble, elle a toujours gagné! »

MICHAËL GUILLON  
mguillon@nicematin.fr

## Lancement de l'enquête publique

Soucieuse que le dossier avance le plus vite possible – rentrées fiscales obligent, la Ville voit d'un bon œil l'installation de Joa aux Sablettes. Parallèlement, elle prépare la procédure pour le casino en centre-ville. « La demande de permis de construire a été déposée mi-octobre. Les délais légaux d'instruction sont de quatre mois. Nous avons verrouillé un maximum de choses en amont, notamment avec les sapeurs-pompiers et avec les services techniques, afin que les problèmes potentiels soient liquidés en amont », confie-t-on mairie.

En parallèle, Joa a déposé sa demande d'autorisation d'exploiter des jeux (75 machines à sous) auprès du ministère de l'Intérieur. La durée d'instruction est de 4 à 6 mois. Cette démarche s'accompagne d'une autre, requise par le préfet du Var : l'enquête publique. Elle sera ouverte du 28 novembre au 8 décembre: Chacun pourra alors prendre connaissance du dossier et consigner ses observations <sup>(1)</sup>.

Si les feux passent au vert dans les deux prochains mois, Joa aura donc toutes les cartes en main pour faire ses jeux début 2012 du côté de la station balnéaire seynoise.

1. À la direction de l'urbanisme, services techniques de la mairie (bureau 415, avenue Pierre-Mendès-France à La Seyne), de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le commissaire enquêteur sera sur place le 8 décembre, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.